

PleinCIEL

Roissy - Orly - Le Bourget



Janvier 2023



**La CGT vous souhaite
une bonne année !**

ÉDITO

Un début d'année 2023 chargé !

La trêve des confiseurs touche à sa fin et déjà 2023 pointe le bout de son nez avec son lot de combat à mener.

Si les fêtes de fin d'année ont permis aux gens de se retrouver en famille, de mettre un peu de baume au cœur pour les petits et les grands, le gouvernement lui continue son train de réformes à marche forcée.

Même pendant les fêtes de fin d'année pas de trêve pour une nouvelle réforme de l'assurance chômage qui va contribuer à fragiliser encore plus des chômeurs déjà bien précaires. Face à la fronde des syndicats sur le sujet, le gouvernement Borne a finalement retiré ce funeste projet.

Le plat de résistance reste le projet de réforme des retraites promis par le gouvernement, un projet dont la majorité des français ne veut pourtant pas. D'autant que le système de retraite par répartition actuel est loin d'être en péril, au contraire... Mais le Gouvernement reste campé sur sa position libérale : repousser l'âge de départ à la retraite, augmenter également la durée de cotisation alors même que de nombreux seniors et jeunes sont souvent au chômage.

Pour la CGT, le travail doit être partagé pour permettre aux travailleurs de partir en retraite plus tôt et ainsi éviter que la retraite ne soit l'antichambre de la mort !

Après les annonces du gouvernement du 10 janvier 2023, ce sera donc bien 64 ans pour tous et un allongement de la durée de cotisation.

BRÈVES NATIONALES

Réforme des retraites Macron : Attention danger pénibilité !

L'objectif du gouvernement est clair : recul de l'âge de départ à la retraite pour tous et toutes, y compris pour les travailleurs qui exercent un métier pénible et usant. C'est une des principales raisons de l'acharnement de ce gouvernement – comme du précédent – à faire disparaître les régimes spéciaux, dont le système de retraite vient compenser la pénibilité des métiers par des départs anticipés.



Nombreux sont les salariés à être exposés à des facteurs de pénibilité :

- près de 2,7 millions de salariés sont exposés à un ou plusieurs agents chimiques cancérogènes ;
- près de 10,7 millions subissent des contraintes physiques marquées ;
- 4,1 millions travaillent dans un environnement agressif ;
- 4,8 millions ont des rythmes de travail atypiques ;
- Près d'un salarié sur dix travaille de nuit ;
- un salarié sur cinq travaille en horaires variables d'une semaine à l'autre.

Les inégalités sociales de santé sont largement issues des conditions de travail et de la profession exercée. En 2020, selon l'observatoire des inégalités, à 35 ans, les hommes cadres ont une espérance de vie supérieure de six ans aux ouvriers. Pour les femmes des mêmes catégories, la différence est de trois ans. Actuellement, seuls les régimes spéciaux et la fonction publique ont des dispositifs qui viennent réellement compenser la pénibilité du travail. Ils permettent de partir au moins cinq ans avant l'âge légal et sont les seuls qui compensent à cette hauteur la pénibilité du travail et les contraintes d'exercice (ce qui est le cas par exemple pour les douaniers travaillant dans la branche de la surveillance...).

Ce sont des droits collectifs.

La volonté du gouvernement: faire disparaître tous les dispositifs de départs anticipés pour les remplacer par le compte professionnel de prévention (C2P).

LE C2P: UNE VRAIE DUPERIE ! Le C2P est un compte individuel qui n'est pas dédié à la retraite mais au reclassement professionnel. Il est, à l'heure actuelle, plafonné à 100 points, où chaque trimestre d'exposition à un critère rapporte un point (deux points par trimestre en cas d'exposition à plusieurs critères simultanément). Les critères d'exposition sont très limités : par exemple, la manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ne sont pas considérés comme des critères de pénibilités qui permettent d'ouvrir un compte

Les points du C2P peuvent être utilisés pour :

1. Financer une formation destinée à accéder à un poste moins exposé aux facteurs de risques (20 points obligatoirement si le compte est au maximum);
2. Pour bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire;
3. Pour valider des trimestres (10 points par trimestre) permettant de partir en retraite plus tôt (dans la limite de 8 trimestres).

LA CGT REVENDIQUE :

- le maintien des régimes spéciaux et du service actif de la fonction publique;
- un départ anticipé jusqu'à cinq ans avant 60 ans, avec un trimestre d'anticipation par année d'exposition, et jusqu'à dix ans pour certains métiers. Le calcul de la pension doit aussi être abondé d'un trimestre supplémentaire, pour permettre un véritable droit au départ anticipé;

- dans la fonction publique, le maintien et l'amélioration du « service actif » pour tous les agents exposés à la pénibilité et à la dangerosité du fait de leurs missions de service public ;
- le maintien des dispositifs de départ anticipé propres aux régimes dit « spéciaux », qui correspondent à des contraintes de service public et d'intérêt général;
- l'intégration des dispositifs de sortie de l'emploi créés par des accords spécifiques du secteur privé dans un dispositif général de départ anticipé jusqu'à cinq ans pour pénibilité la prise en compte des années d'études pour le calcul de la retraite : *comment espérer cotiser 43 annuités quand on décroche son 1^{er} emploi à 26 ans ?*

La retraite expliquée de A à Z

Comment est né le système par répartition ? Quels sont les avantages du système actuel, sa viabilité et les moyens pour l'améliorer afin de répondre aux nouveaux enjeux ?

Si vous souhaitez approfondir votre réflexions sur la question des retraites, n'hésitez pas à cliquer sur le lien ci-dessous.

<https://www.ufsecgt.fr/retraite-retraite-e-s/la-retraite/reforme-des-retraites-2022/article/la-retraite-expliquee-de-a-a-z>

BRÈVES NATIONALES

La nécessité de repenser la notion de travail

Avec les ordinateurs, le numérique, le travail serait devenu "magique". Alors pourquoi ne pas travailler deux années de plus ? Sauf que le rêve de la Macronie ne résiste pas à l'épreuve des chiffres de la souffrance au travail. Et ils sont stupéfiants.

Selon le livre de Benjamin Brice, La Sobriété gagnante, « La part des salariés qui subissent trois contraintes physiques est passée de 12% en 1984 à 34% aujourd'hui. »

Ce chiffre peut nous sidérer et même paraître contre intuitif puisqu'on se dit on se dit que le travail, avec les ordinateurs, le numérique, paraît bien allégé.

Si 'on se réfère à une note du ministère du travail, de décembre 2017, intitulée « *Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ?* », on peut mesurer à quel point les salariés sont exposés à des contraintes au travail , notamment à 5 types de contraintes qui ont explosées ses dernières années :

- rester longtemps debout
- rester longtemps dans une posture pénible,
- effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents
- devoir porter ou déplacer des charges lourdes
- subir des secousses ou des vibrations ».

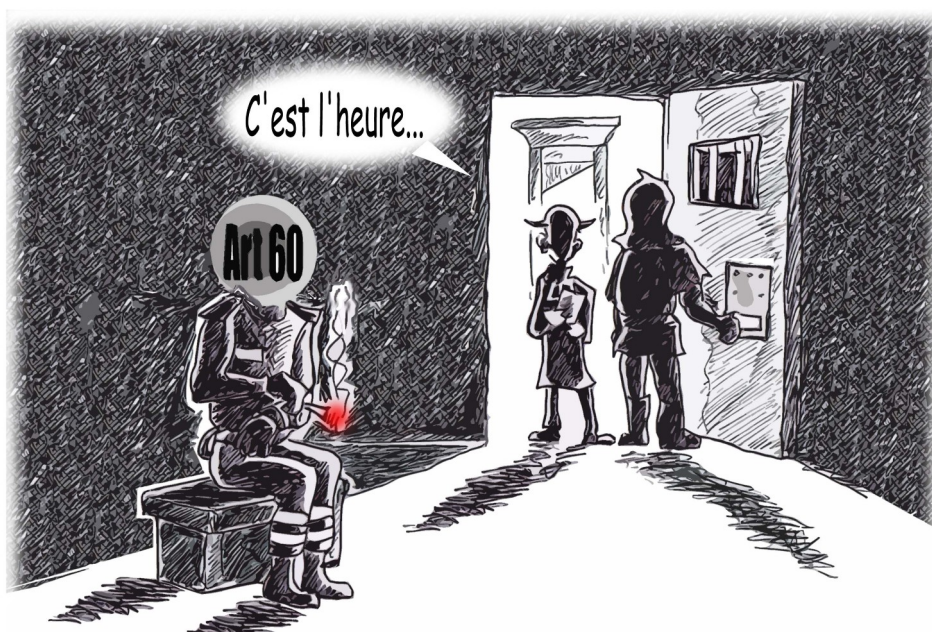
Selon le domaine professionnel la hausse d'exposition à ces contraintes est spectaculaire ! Ça grimpe de 13% à 46% parmi les employés de commerce et des services, de 23% à 60% parmi les ouvriers qualifiés, de 21% à 63% parmi les non-qualifiés. Parmi eux, 38% sont exposés à un bruit intense, 40% sont au contact de produits dangereux, 66% respirent des fumées ou des poussières. On est très loin du travail dématérialisé...

Si le travail était « magique », comme le rêve la start-up Nation, légère et douce, pourquoi ne pas faire deux années supplémentaires, ou même plus ? Mais non. C'est l'inverse qui se produit. Sur les corps, mais aussi sur les esprits. Ainsi, les contraintes de rythme (« Devoir toujours ou souvent se dépêcher, des délais à respecter en peu de temps, interrompre une tâche pour une autre non prévue, situation de tension avec public... ») ont explosé : de 6% en 1984 à 35% aujourd'hui. +20 points pour les cadres, +30 pts pour intermédiaires, +27 pts pour employés, +45 pts pour ouvriers qualifiés.

Le travail est ainsi devenu plus intense. Physiquement, mais également psychologiquement. D'où le refus, massif, aujourd'hui, qu'il soit en plus rallongé !

C'est le cas également pour les douaniers qui ont vu l'exercice de leurs missions évoluer, ainsi les collègues de la surveillance sont exposés à de plus grands risques sur la route, à des refus d'obtempérer. Les OP/CO ne sont pas en reste non plus car ils travaillent également de plus en plus en horaires décalés, se retrouvent exposés à des produits dangereux ou chimiques.... C'est pourquoi le SNAD CGT s'est pleinement engagé dans le chantier de la reconnaissance de la pénibilité pour les agents OP/CO en revendiquant la possibilité d'un départ anticipé à la retraite .

Article 60 : quel avenir pour l'exécution de nos missions !



BRÈVES NATIONALES



Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

BRÈVES DE LA DIPA

Des nouvelles du Bourget

Dès 2021, la CGT s'était alarmée de la situation des services OPCO et SU du Bourget (notre Cactus en pj). Comme nous l'avons écrit, *LE BOURGET n'est pas une destination exotique de l'émission «rendez-vous en terre inconnue» ! cette résidence fait bien partie de la DIPA.*

La direction nous reproche souvent de jouer les Cassandres, l'actualité nous donne encore une fois raison. Le DI vient de nous informer qu'un audit menée par l'IS a débuté au bureau et à la brigade du Bourget.

Pourtant, nul besoin d'un audit pour entrevoir la situation de ces 2 services (pas de chef de service et sous effectif en OPCO, vacations de nuit non couvertes en surv...).

Ce n'est pas faute d'avoir posé des questions lors des comités techniques ces 2 dernières années.

M. le directeur, vous n'avez jamais répondu aux questions de la CGT? Qu'avez vous en tête? Une réforme drastique pour la brigade? Pire, la fermeture du bureau justifiée par les conclusions de l'audit?

Nous estimons cette façon de procéder inadmissible, aucune information n'a jamais été donnée aux agents du bureau sur leur devenir, vous n'avez jamais levé ce sentiment d'abandon. Nous demeurerons vigilants aux conclusions de l'audit et restons aux côtés de nos collègues.

M. le directeur, pour une fois, soyez transparent !



Des nouvelles du T1 ...

Depuis la fermeture de ce terminal et de la brigade en 2020, la CGT DIPA a toujours été attentive à la situation des collègues, que ce soit durant les différentes périodes de redéploiements ou au moment de la réouverture en décembre 2022.

A la demande des agents, une intersyndicale locale s'est constituée pour soutenir leurs revendications : *maintien de la cote libre, accès au parking du T1 pour stationner au plus près de la brigade, sécurisation de la détaxe, prise en compte des risques psycho sociaux inérents aux différents changements d'organisation du travail vécus par les collègues .*

Après des courriers, une audience intersyndicale et un CHSCT, fin 2022, la CGT restera attentive à la situation des collègues de ce terminal, certaines problématiques n'ayant pas abouti pour le moment.

BRÈVES DE LA DIPA

A Orly : Les petites phrases sans lendemain.

Les décisions arbitraires sont-elles le fruit de petites phrases, qui insinuent inlassablement dans l'esprit des collègues la résignation ?

Tout commence à la **Cellule d'Investigation Fret**, service OP/CO au sein du bureau Orly Aéro, composée de 7 agents (4 en HL et 3 en HA). Cette complémentarité des horaires (HL/HA) a permis des saisies de stups exceptionnels, des investigations reconnues lors de réunions renseignements avec des intervenants extérieurs et de couvrir avantagement la plage horaire 8h/20h, la gestion judiciaire/administrative et les samedi.

Pourtant, en novembre dernier, lors d'une réunion réunissant les agents et la division, la cheffe divisionnaire a proposé, comme piste de réflexion, que les agents de la CIF ne travaillent plus les samedi. L'argumentation résidait dans le fait qu'ils étaient souvent seuls avec un nombre de saisies peu important. La décision finale devrait-être rendue début 2023. Il serait question que les contrôles du samedi (ciblés le vendredi) soient effectués par les agents du bureau, leur rajoutant une charge de travail .

Une réforme qui va donner une surcharge de travail à un autre service (tout en semant la zizanie entre les collègues) et qui va ouvrir un boulevard à la fraude : c'est sûr, les stupéfiants ne passent pas le samedi !

Quelle est l'objectif de ce changement? Pourquoi ne pas envisager d'augmenter les effectifs de la CIF pour maintenir les contrôles du samedi ? Semer le doute et l'incertitude ? S'attaquer ensuite aux horaires longs ?

La CGT reste vigilante sur ce sujet.

Vos nouveaux élus CGT DIPA

suite aux dernières élections professionnelles

	titulaires	suppléants
CSAL	Nadine FILORI (BC Air France)	Christèle BLARY (CRPC Orly)
	Thibaud GOUIN (BILC Orly)	Mathilde MORIVAL (UDD Roissy)
CSAL formation spécialisée	Mathilde MORIVAL (UDD Roissy)	Guillaume LUSTENBERGER (CDP Roissy)
	Christèle BLARY (CRPC Orly)	Patricio GRILO (BC Cargo 7)
Masse	Bruno PIQUEMAL (CDP Roissy)	Matthias DROUET DE LA THIBAUDERIE (CODT IDF)